

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **4 décembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
Nombre de pouvoirs : **5**

Le onze décembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE ; Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR et Mme Patricia TILLET à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Sandra DELIBIT

Numéro : DL20241211-028

Matière : 9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet : EXCEPTIONS AU REPOS DOMINICAL DANS LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL – DETERMINATION DE LA LISTE DES DIMANCHES TRAVAILLES POUR L'ANNEE 2025

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail relatif aux exceptions au repos dominical dans les établissements de commerce de détail ;

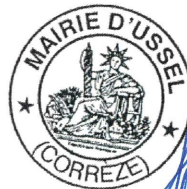
Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'arrêter la liste des dimanches travaillés dans les établissements de commerce de détail, pour l'année 2025, à douze, répartis comme suit :

- | | | |
|-------------------|-------------------|--------------------|
| - 12 janvier 2025 | - 27 juillet 2025 | - 30 novembre 2025 |
| - 29 juin 2025 | - 3 août 2025 | - 7 décembre 2025 |
| - 13 juillet 2025 | - 10 août 2025 | - 14 décembre 2025 |
| - 20 juillet 2025 | - 17 août 2025 | - 21 décembre 2025 |

Vu l'avis favorable à cette proposition, de Haute-Corrèze Communauté en date du 6 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix Contre (M. Patrick COURTEIX) et 28 voix Pour, émet un avis favorable sur la proposition susvisée.

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 décembre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Sandra DELIBIT

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20241211-DL20241211-028-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024
Date de mise en ligne : 16/12/2024